



**SYNDICAT MIXTE
POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DU POLE
ECONOMIQUE ET D'HABITAT DU GRAND DAX-SUD**

N ° 3

Objet : Participations statutaires au titre de l'exercice 2023

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental à Mont-de-Marsan, Salle Henri Lavielle, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Pour le Département des Landes :

- M. Xavier FORTINON
- M. Henri BEDAT
- Mme Sylvie BERGEROO
- M. Jean-Luc DELPUECH
- M. Julien DUBOIS

Pour la Communauté d'agglomération du Grand Dax :

- M. Alexis ARRAS
- M. Grégory RENDE

Avait donné procuration :

- M. Paul CARRERE à M. Xavier FORTINON

Etaient excusés :

- M. Jean-Marc LESPADÉ
- Mme Sylvie PEDUCASSE
- M. le Payeur départemental

Etaient également présents :

- Pour le Conseil départemental :
 - M. François RAMBEAU, M. Nicolas BRUNIER, Mme Cécile DUPOUY et Mme Stéphanie LASSIS, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



Le Comité Syndical,

VU les statuts modifiés du Syndicat Mixte,

VU la délibération du Comité Syndical de ce jour adoptant le budget primitif de l'exercice 2023,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

DECIDE

- de fixer à 445 500.00 € les participations statutaires des membres du Syndicat Mixte au titre de l'exercice 2023 comme suit :
 - 356 400.00 € pour le Département des Landes (80 %),
 - 89 100.00 € pour la Communauté d'agglomération du Grand Dax (20 %),
- et de procéder au recouvrement des participations statutaires en fonction des dépenses effectivement engagées par le Syndicat en cours d'exercice.

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON